

Certification Haute Valeur Environnementale



La Champagne s'est engagée depuis plusieurs années vers des démarches plus respectueuses de l'environnement. Les exploitations agricoles et viticoles qui mettent en place ces pratiques peuvent désormais faire l'objet d'une certification "Haute Valeur Environnementale" (HVE).

Qu'est-ce que la certification HVE ?

HVE est une certification environnementale issue du Grenelle de l'Environnement. Il s'agit d'une démarche officielle, encadrée par la loi, et accessible à l'ensemble des exploitants sur la base du volontariat.

La certification HVE comporte 3 niveaux d'exigence :

- **Niveau 1** : le respect de la réglementation environnementale. C'est un prérequis indispensable pour accéder aux autres niveaux.
- **Niveau 2** : le respect d'un référentiel de bonnes pratiques environnementales, composé de 4 thématiques (biodiversité, fertilisation, protection phytosanitaire, gestion de l'eau). Il s'agit d'une obligation de moyens sur le principe de l'Agriculture raisonnée. Ce niveau n'est pas obligatoire pour accéder au niveau 3.
- **Niveau 3** : c'est le seul qui permette d'obtenir la mention "Haute Valeur Environnementale". Il implique des obligations de résultats dans les 4 thèmes cités précédemment. La performance environnementale de l'exploitation est alors évaluée par des indicateurs de résultats précis (indice de fréquence des traitements, balance globale azotée...).

Seul le respect du niveau 3 permet d'obtenir la certification HVE, qui est uniquement délivrée par un organisme certificateur agréé et indépendant.